

UNION FRANCAISE
DE L'ELECTRICITE

9, avenue de Friedland – 75008 Paris

UNION NATIONALE DES EMPLOYEURS
DES INDUSTRIES GAZIERES

62, rue de Courcelles – 75008 Paris

Monsieur Max Royer
Secrétaire général
FNEM - FO
60 rue Vergniaud
75640 PARIS CEDEX 13

Paris, le 03 juin 2010

Monsieur le Secrétaire général,

A l'issue de nombreux mois de travail de l'ensemble des partenaires sociaux, un accord visant à mettre en place une couverture supplémentaire maladie au bénéfice de l'ensemble des salariés statutaires de la branche a été ouvert à la signature jusqu'au 4 juin prochain, afin de répondre à des attentes fortes en matière d'amélioration du remboursement des frais de santé.

De plus en plus, la protection sociale est un élément important du contrat de travail des salariés auquel les employeurs des entreprises de la branche des IEG sont particulièrement attentifs.

Comme il en a été convenu lors de la Commission paritaire de branche qui s'est tenue le 20 mai dernier, nous vous confirmons par le présent courrier notre engagement à porter la part employeurs du financement de la couverture supplémentaire maladie à 65 % dès lors que les autorités de tutelle prendraient une décision sur les excédents du fonds national de gestion technique du régime complémentaire maladie des IEG diminuant les cotisations des employeurs et permettant de financer cette évolution.

Ainsi, dès la publication d'un décret matérialisant une telle décision des pouvoirs publics, nous nous engageons à ouvrir une négociation de révision de l'accord relatif à la mise en place de la couverture supplémentaire maladie comportant cette évolution de la part employeurs du financement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, nos meilleures salutations.



Robert Durdilly
Président de l'UFE



Michel Astruc
Président de l'UNEmIG